



Laval, le 2 octobre 2026

Le secrétaire général de l'Union Départementale FO,
Le secrétaire départemental de la FNEC-FP FO 53,

**Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne**

FNEC-FP FO 53

Fédération Nationale de
l'Enseignement de la Culture et de
la Formation Professionnelle FO

**Bourse du Travail
UD-FO 53**

**6 rue Souchu Servinière
53000 Laval**

Tél. : 02.43.53.42.26

Tél. : 06.52.32.30.45

@ : udfo53@force-ouvriere.fr
@ : contact@snudifo-53.fr

à Madame la Préfète de la Mayenne

Objet : LETTRE OUVERTE

*Mobilisation des lycéens en Mayenne – respect du droit de mobilisation et conditions
d'intervention des forces de l'ordre*

Madame la Préfète,

Depuis plusieurs jours, les lycéens se mobilisent dans plusieurs établissements de notre département pour exprimer leur colère et porter leurs revendications. Ils dénoncent notamment la dégradation de leurs conditions d'étude, le manque de personnels, les classes surchargées, les difficultés rencontrées dans les établissements et, plus largement, les politiques d'austérité qui frappent l'École publique et les services publics.

Ces revendications rejoignent celles que la CGT-FO porte depuis des années : davantage de personnels enseignants, d'éducation, de vie scolaire, de santé et de service social, des classes moins chargées, des moyens suffisants pour les établissements, des locaux permettant d'étudier dans de bonnes conditions, ainsi que l'arrêt des politiques de restrictions budgétaires qui dégradent le service public d'Éducation. Ce sont d'ailleurs les revendications que la délégation FO vous a présentées lors de l'entrevue de mardi dernier.

Les lycéennes et les lycéens doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits d'expression, de réunion et d'organisation. Ils sont parfaitement capables de comprendre la situation qu'ils vivent quotidiennement, de formuler leurs revendications et de décider eux-mêmes des modalités de leur mobilisation.

Depuis le début de ce mouvement en Mayenne, l'Union départementale FO 53 et la FNEC-FP FO 53 sont à leurs côtés et les aident matériellement à s'organiser. Nous considérons que leurs revendications doivent être entendues et que des réponses concrètes doivent leur être apportées.

Nous souhaitons également vous alerter solennellement sur les conditions dans lesquelles ces mobilisations sont encadrées. Aucune violence à l'encontre des personnels ou des personnes ne saurait être cautionnée. Les organisations lycéennes elles-mêmes ont publiquement condamné les agressions qui ont pu avoir lieu.

Mais cette condamnation ne peut en aucun cas justifier que les jeunes mobilisés, dont beaucoup sont mineurs, fassent l'objet d'intimidations, de provocations, de brutalités ou d'un usage disproportionné de la force.





**Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne**

FNEC-FP FO 53

*Fédération Nationale de
l'Enseignement de la Culture et de
la Formation Professionnelle FO*

**Bourse du Travail
UD-FO 53**

**6 rue Souchu Servinière
53000 Laval**

Tél. : 02.43.53.42.26

Tél. : 06.52.32.30.45

@ : udfo53@force-ouvriere.fr

@ : contact@snudifo-53.fr

C'est malheureusement ce que nous avons pu constater, notamment hier aux abords du lycée Réaumur-Buron où des camarades étaient présents.

Nos militants, présents aux côtés des lycéens, ont été directement témoins de situations de tension que nous considérons comme parfaitement démesurées. De telles interventions ne peuvent qu'accroître la colère et contribuer à dégrader davantage la situation.

Les abords des établissements scolaires ne doivent pas devenir des lieux où l'on intimide ou réprime celles et ceux qui contestent les politiques menées et expriment leurs revendications.

Nous vous demandons donc de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que soit garanti, dans le département de la Mayenne, le libre exercice des droits d'expression, de réunion et de manifestation des lycéennes et lycéens, et que les opérations de maintien de l'ordre soient conduites dans le souci constant d'éviter toute escalade et toute atteinte à leur intégrité physique.

Nous vous demandons notamment qu'aucun dispositif ou armement susceptible de provoquer des blessures graves ne soit utilisé à l'encontre des jeunes mobilisés. Nous avons en effet été directement témoins de jets de grenades lacrymogènes et de tirs de LBD à proximité de jeunes, dont certains étaient mineurs.

Nous demandons également qu'aucun lycéen ne fasse l'objet de poursuites du seul fait de sa participation à la mobilisation et que les éventuelles mesures de garde à vue liées à l'exercice de cette mobilisation soient levées.

Madame la Préfète, il est urgent d'entendre ce que la jeunesse exprime aujourd'hui. Répondre à ses revendications, plutôt que chercher à contenir son expression, est la seule voie permettant d'apaiser durablement la situation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien Lardeux

Stève Gaudin